Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260216-20260216DCM4-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.02.16 DCM4

Séance du 16 février 2026

Date de convocation : 10 février 2026
Date d'affichage : 10 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize février, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Adeline BIDAULT, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Marie-Thérèse GARRET, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Martine LE PERSON, Mme Sylvie PODEUR, Mme Élise QUINQUIS et Mme Annie TALANDIER.
M. Florent BÉGOC, M. Jean-Michel GUENEUGUES, M. Bernard LE BIS, M. Christophe LE GAL, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Cyril BELLO à Mme Sylvie PODEUR ;
Mme Delphine CHAMBRIN à Mme Viviane GODEBERT ;
M. Steven LE MOIGNE à M. Philippe MÉON ;
Mme Julie LE ROUX à M. Bernard LE BIS ;
M. Florian MOREL à Mme Frédérique CLECH.

Absents :
M. Jean-Michel ABARNOU ;
Mme Clara CHAOUI ;
M. Michel MARC ;
Mme Cécile SOLINSKI.

M. Christophe LE GAL a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Vote des tarifs municipaux du camping de Portez
Domaine : 7.10 Divers – Délibérations relatives aux tarifs des services publics

Délibération

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les échanges avec le groupe Fréry,
Vu l'avis favorable de la commission Finances-Ressources Humaines en date du 05 février 2026,
Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer les tarifs présentés (en annexe), portant sur le camping de Portez, pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260216-20260216DCM4-DE

Vote

☒ **Nbre d'abstention : 5 voix exprimées par les élus de LUNC.**
☐ Nbre de vote « contre »
☒ **Adoptée à la majorité**
☐ Adoptée à l'unanimité
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE (Finistère)

M. Christophe LE GAL,

Secrétaire de séance.